

PROCÈS-VERBAL DE LA 339^e RÉUNION
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Judi 4 février 2021 à 13h - Plateforme ZOOM
(CS339-04-02-2021)

Départements	Délégué.e.s	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Biologie médicale	Carole Lavoie	P
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	A
Chimie, biochimie et physique	Simon Barnabé	A
Chiropratique	Christian Linard	P
Chiropratique	Jocelyn J. Lemire	P
Ergothérapie	Noémie Cantin	P
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roul	A
Finance et économie		
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Demagna Koffi	P
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	A
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Mathilde Barraband	P
Lettres et communication sociale	Mireille Lalancette	A
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Thang Le Dinh	P
Mathématiques et informatique	Sébastien Tremblay	A
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Bernard Michallet	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Philosophie et arts	Marie-Josée Plouffe	A
Psychoéducation	Lyne Douville	P
Psychoéducation	Caroline Couture	P
Psychologie	Sylvain Sirois	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Pier-Luc Lajoie	P
Sciences de l'activité physique	Virginie Blanchette	P
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau	P
Sciences de l'éducation	Sonia El Euch	P
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent	P
Sciences de l'environnement	Denis Leroux	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences humaines	Isabelle Bouchard	P
Sciences infirmières	Lyne Cloutier	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P

Comité exécutif	Officiers et officières	Présence / Absence
Président	Gilles Bronchti	P
VPRT	Marty Laforest	P
VPAS	Andrea Bertolo	P
VPAU	Georges Abdul-Nour	P
VPSC	Marianne Paul	P
Trésorier	Sylvain Beaudry	P
Secrétaire	Marc André Bernier	P

Employé.e.s

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS339-04-02-2021-01 Ouverture de la réunion

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.e.s et il les remercie de leur présence.

CS339-04-02-2021-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.e.s syndicaux prévu à l'article 12.4g. des Statuts du SPPUQTR est atteint.

En respect des Statuts du SPPUQTR, le secrétaire du Syndicat préside l'assemblée.

CS339-04-02-2021-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Mieux connaître sa convention collective
6. Règles de fonctionnement
 1. Création : Règle 17 régissant les modes de scrutin
 2. Modification : Règle 15 régissant les consultations électroniques
7. Rapport du comité paritaire FAD-Annexe F
8. Dégagement – centres et instituts
9. Lecture et adoption du procès-verbal de la 338^e réunion
10. Tribune des délégué.e.s
11. Information et dépôt de documents
 1. Note « S »
 2. Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP
 3. Réunion du CLIUQ
 4. Tournée départementale

5. Agenda syndical de février 2021
6. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (613^e à 616^e réunions)
12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine rencontre : 11 mars 2021
14. Clôture de la réunion

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 338^e réunion du conseil syndical;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Ghyslain Parent, du Département des sciences de l'éducation, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 339^e réunion du conseil syndical du 4 février 2021.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS339-04-02-2021-04 Rapport du comité des relations de travail

Le président d'assemblée invite la VPRT à présenter le point.

La VPRT fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.

Professeure menacée de non-renouvellement de contrat

Une assemblée départementale a renversé le verdict du comité d'évaluation qui ne recommandait pas le renouvellement du contrat d'une professeure. Les vice-recteurs académiques ont tout de même recommandé le non-renouvellement de contrat. Le conseil d'administration, réuni en séance extraordinaire, a rejeté la recommandation des vice-recteurs. Le contrat de la professeure sera renouvelé.

Embauches retardées au 1^{er} décembre 2018

Les démarches préliminaires sont amorcées. Le Syndicat est à recueillir des informations auprès d'eux pour déterminer les montants qui pourraient être demandés pour chacun.

Professeur.e.s mal classé.e.s dans l'échelle salariale

L'administration a reconnu que les textes des articles 22.04 b et 22.04 b 1) de la convention collective 2018-2022 portent à confusion. Les procureurs des deux parties se sont entretenus et un grief a été déposé le 23 octobre 2020, puisqu'aucune entente n'a pu être conclue lors des discussions. Un arbitre a été désigné et deux dates d'audiences sont actuellement réservées.

Calcul de la tâche d'enseignement au retour d'un congé de maternité

Dossier qui s'applique aussi au retour d'un long congé. La convention collective n'est pas explicite concernant le processus d'un retour au travail durant la session, à la suite d'un congé de maternité (*clause 19B Congé de maternité*). Les pratiques varient d'un département à l'autre. La direction du Service des relations de travail est à recueillir les informations nécessaires. Actuellement, l'université calcule au *pro rata* du nombre de mois restant à l'année en cours (ex. : 4 mois restants = 4 crédits). Si les 4 crédits ne peuvent être enseignés, le ou la professeur.e se retrouve en dette de 4 crédits.

Entente sur le règlement du grief sur les conséquences du lock-out

Plusieurs informations reçues dans les dernières semaines obligent un report à court terme de la consultation des professeur.e.s pour le choix de l'option de dédommagement. Le comité exécutif du RRUQ a accepté la possibilité de rachat du RRUQ pour les professeur.e.s ayant subi le lock-out en 2018. Le RRUQ devra présenter des propositions de rachat pour chaque professeur.e qui le demande, obligeant les parties à modifier le délai de 30 jours initialement indiqué dans la lettre d'entente. De plus, le RRUQ étudie actuellement la liste des professeur.e.s admissibles pour l'option de rachat du régime de retraite.

Fusion des sous-commissions des études

La commission des études du 17 septembre 2019 a procédé à la création d'un comité de travail pour définir le rôle et la composition de la sous-commission des études, une instance qui remplacerait la sous-commission de premier cycle et la sous-commission des études de cycles supérieurs. Le 28 novembre 2019, le conseil syndical s'est unanimement prononcé pour privilégier le maintien de la sous-commission du premier cycle et de la sous-commission des études de cycles supérieurs et pour organiser des réunions conjointes pour des dossiers communs. Les principales inquiétudes soulevées concernaient le risque de perte d'expertise, de surcharge de travail pour les membres de la nouvelle sous-commission et le nombre élevé de sujet à traiter, ce qui mettrait un frein à l'implication des professeur.e.s. Le VPAU a interpellé le doyen des études, la VREF et la commission des études sur ce projet qui irait aussi à l'encontre de la convention collective (art. 7.09). Le projet de fusion a depuis été redessiné par le décanat des études. Malgré des changements, notamment sur la composition (un total de 21 membres, en plus du doyen des études), la nouvelle mouture du projet de fusion ne permet pas de répondre aux inquiétudes initialement soulevées sur le nombre de sujets à traiter pour l'ensemble des cycles d'études et la charge de travail requise, sans compter la question de la fonctionnalité d'une seule et grande sous-commission des études. Le comité des relations de travail conjoint a, à son tour, été interpellé au sujet de la possibilité d'un dépôt de grief si le projet se concrétise. Les discussions se poursuivent. Le doyen entreprendra une consultation dans les semaines à venir. Le VPAU invite les délégué.e.s à en discuter préalablement dans leur assemblée départementale.

CS339-04-02-2021-05

Mieux connaître sa convention collective

Le président d'assemblée invite la VPRT à présenter le point.

La VPRT rappelle que le Syndicat a signé le 2 septembre 2016 une lettre d'entente relative à la contribution des professeur.e.s dans le cadre du plan de redressement du déficit, et à l'investissement en recherche d'une partie des économies réalisées a permis le déplafonnement du nombre de cours en surplus de la tâche normale pour les années 2016-2017 et 2017-2018. La VPRT résume le contenu de ladite lettre d'entente. Au cours de cette période, les professeur.e.s pouvaient donner davantage de cours en appoint, en fiducie ou en réserve, sans égard aux limites prévues à la convention collective. L'expiration de l'entente était fixée au 31 mai 2018.

La lettre d'entente no 4 vient préciser les modalités du retour à la normale, c'est-à-dire aux dispositions de la convention collective. À partir du 31 mai 2018, on ne pouvait plus accumuler des crédits en réserve à volonté. Les professeur.e.s qui, à

cette date, avaient plus de 9 crédits d'enseignement en réserve (limite maximum actuelle), avaient 5 ans pour régulariser leur situation en ramenant leur réserve à cette limite autorisée, donc jusqu'au 31 mai 2023. Pour ce faire, ils peuvent demander que les crédits excédentaires en réserve soient convertis en appoint ou en fiducie.

CS339-04-02-2021-06 Règles de fonctionnement

1. Création : Règle 17 régissant les modes de scrutins

Le secrétaire explique que les modifications apportées aux Statuts lors de l'assemblée générale de septembre, nommément le retrait du point *Modes de scrutins*, rendent nécessaire la création d'une nouvelle règle de fonctionnement sur les modes de scrutins. Le secrétaire poursuit en indiquant que cette règle reconduit les deux types de scrutin déjà prévus, soit séance tenante et prolongé. Les modalités du scrutin prolongé sont toutefois modifiées. Ce vote était en effet électronique pour les professeur.e.s évoluant à l'extérieur du campus de Trois-Rivières, et en bulletin papier pour les professeur.e.s évoluant à l'intérieur du campus. Pour simplifier le mode de scrutin et accroître la participation au scrutin prolongé, il sera électronique pour tous.

2. Modification : Règle 15 régissant les consultations électroniques

Le secrétaire poursuit en mettant en lumière la nécessité de mettre à jour la règle 15 régissant les consultations électroniques en raison de de la création de la règle 17 pour des raisons d'harmonisation.

Le secrétaire présente les modifications proposées. Il souligne le fait que les propositions de modifications ont reçu l'aval des procureurs du Syndicat.

Une déléguée souligne qu'il est à craindre qu'un mode de scrutin uniquement électronique nuise au taux de participation des professeur.e.s aux assemblées générales. Le secrétaire se dit conscient de cette préoccupation qu'il partage. Il souligne le fait que, durant la crise sanitaire actuelle, le scrutin électronique est de mise. Lors d'un retour à la normale, le conseil syndical pourra revoir la règle, s'il y a lieu, puisque désormais, la règle relève de cette instance.

CS616-14-02-2021-08 R244

CONSIDÉRANT les Statuts du Syndicat ;

CONSIDÉRANT la nécessité de doter le Syndicat d'une règle régissant les modes de scrutin ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la règle 15 régissant les consultations électroniques ;

CONSIDÉRANT les explications du Secrétaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Diane St-Laurent, du Département de psychologie, il est résolu d'adopter les règles 15 régissant les consultations électroniques et 17 régissant les modes de scrutin.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS339-04-02-2021-07 Rapport du comité paritaire FAD – Annexe F

Le président d'assemblée demande au président et au VPAU de présenter le point.

Le président mentionne qu'un comité paritaire est en place depuis l'automne dernier pour discuter de la formation à distance, des cours en ligne et de l'annexe F de la convention collective. Le but est de se préparer aux nouvelles modalités de formation à distance après l'épisode Covid. La VREF a présenté différentes définitions provenant du Conseil supérieur de l'éducation : présentiel, présentiel combiné, formation à distance, hybride et autres (classe virtuelle et comodal). Pour le moment, le VPAU précise qu'il ne s'agit que de discussion, aucune décision n'a encore été prise. L'objectif est d'arriver à une mise en place pour l'année 2021-2022. Le Syndicat mettra aussi l'accent sur l'importance de revoir à brève échéance les modalités relatives au droit d'auteur.

CS339-04-02-2021-08 Dégagement – centres et instituts

Le président d'assemblée demande au président de présenter le point.

Le président expose la situation actuelle. Il y a six dégagements discrétionnaires par centre et institut. Ceux-ci ne peuvent avoir plus de six chercheurs et chercheuses avec dégagement, ce qui est un frein au recrutement des nouveaux membres, ce qui a un impact négatif sur leur visibilité, surtout à l'externe. Les vice-doyens ont rencontré les centres et instituts. Le président présente une proposition qui pourrait être soumise lors de la prochaine négociation de la convention collective :

- possibilité pour les directions des centres et instituts de distribuer au plus deux dégagements discrétionnaires ;
- les dégagements non distribués sont placés dans la banque générale ;
- tous les chercheurs des centres et instituts peuvent participer au concours général ;
- chaque centre et institut obtient au moins 6 dégagements, incluant les dégagements discrétionnaires.

Les délégué.e.s discutent de la proposition présentée.

CS339-04-02-2021-09 Lecture et adoption du procès-verbal de la 338^e réunion

Le président d'assemblée présente le procès-verbal de la 338^e réunion du conseil syndical tenue le 26 novembre 2020.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 338^e réunion du conseil syndical tenue le 26 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que les délégué.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT l'avis des délégué.e.s sur la conformité du projet;

Sur proposition de la professeure Diane St-Laurent, du Département de psychologie, appuyée par la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 338^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS339-04-02-2021-10 Tribune des délégué.e.s

Un délégué intervient au sujet de la dernière rencontre de la TEUR. Il mentionne que le vice-recteur à l'administration et aux finances a fait état de ce que représentait le financement de la recherche dans le cadre des orientations budgétaires de l'UQTR. Ce financement est actuellement calculé en divisant la masse salariale par le pourcentage correspondant à la recherche dans les formulaires de répartition des éléments de la fonction des professeur.e.s. Le délégué se demande si un tel calcul permet de rendre compte du financement réel de la recherche à l'UQTR.

Une déléguée rappelle le projet-pilote initié par le décanat des études sur la reconnaissance des cours à grands groupes dans son département. Elle indique que ni le Syndicat ni les professeur.e.s n'ont été consultés lors de la mise en place de ce projet-pilote. La déléguée s'inquiète du précédent qui en résulte.

Un délégué se questionne sur les effets de l'annonce du gouvernement pour un retour des étudiant.e.s sur les campus et salles de classe et des conséquences pour les professeur.e.s qui refuseraient de retourner enseigner en présentiel. Le comité exécutif lui indique que le recteur désire avoir l'avis du Syndicat avant de prendre une décision. L'UQTR ne possède pas suffisamment de locaux permettant le respect de la distanciation physique. Plusieurs discussions auront lieu dans les prochains jours à ce sujet. La CDDD se réunira le 10 février et le Forum des partenaires le 11 février.

Un délégué se questionne sur certaines modalités relatives au processus de recrutement des professeur.e.s tel qu'il est formulé dans la convention collective, plus particulièrement à propos de l'article 9.06 qui stipule que les membres du comité de présélection peuvent avoir accès aux documents des candidat.e.s cinq jours ouvrables avant la réunion de l'AD. Pour une raison de confidentialité, les documents ne peuvent être envoyés par courriel ou déposés sur une page Internet. Les documents sont accessibles aux secrétariats des départements, mais dans un contexte de pandémie, il est plus compliqué de procéder ainsi. Dans quelques départements, un rendez-vous sur Zoom est organisé afin que le secrétariat du département partage l'information nécessaire.

CS339-04-02-2021-11 Information et dépôt de documents

1- Note « S »

À la suite de démarches de la part des deux associations générales étudiantes, une réunion extraordinaire de la commission des études se déroulera le mercredi 17 février, afin de se prononcer sur la question de l'attribution de la note « S ».

Les délégué.e.s échangent sur l'attribution de la note « Succès ». Plusieurs soulignent que les professeur.e.s ont fait des aménagements pour répondre aux attentes et aux besoins des étudiant.e.s. L'attribution de la note « Succès » pourrait avoir un effet démotivant pour plusieurs collègues. Des délégué.e.s se questionnent sur les différentes mesures à mettre en place pour répondre aux demandes des étudiant.e.s.

2- Cotation syndicale – scénarios de bonification du FDP

Le trésorier présente différents scénarios en fonction soit du maintien du taux de cotation syndicale à 1,5 % de la cotation syndicale, soit d'une bonification de ce taux. L'hypothèse étudiée consiste à obtenir les fonds nécessaires afin que le FDP puisse contenir les sommes suffisantes pour couvrir 100 % du salaire net des professeur.e.s pour la durée d'une session de 16 semaines en cas d'un conflit (grève ou lock-out). Les délégué.e.s discutent de l'importance de se donner les moyens pour obtenir et maintenir un rapport de force adéquat avec la direction. Le taux de la cotation syndicale pour 2021-2022 fera l'objet d'un vote à l'assemblée générale du 25 mars prochain. Le comité exécutif fera une recommandation lors de la prochaine réunion du conseil syndical.

3- Réunion du CLIUQ

La VPRT résume la réunion du CLIUQ qui s'est tenue le 22 janvier. Le président de la FQPPU, le professeur Jean Portugais, était invité à venir échanger avec les représentant.e.s des syndicats membres. Il a annoncé que la FQPPU se heurtait régulièrement à l'opposition de la présidente de l'UQ, Mme Johanne Jean. Le président Portugais a aussi insisté sur l'importance qu'il y avait, pour les professeur.e.s, à s'intéresser aux différentes instances des universités afin que leurs voix se fassent entendre plus fortement.

La crise sanitaire a eu des impacts similaires chez les autres syndicats, de sorte qu'on a partout constaté qu'il y avait eu un accroissement des diverses formes de violence au travail, que ce soit dans les écrits, les paroles ou les comportements.

Concernant l'utilisation de la caméra pendant les cours, il a été suggéré pour chaque syndicat d'entreprendre des démarches, afin d'obtenir un avis juridique pour son université d'attache.

4- Tournée départementale

Le président rappelle aux délégué.e.s la tournée des départements entreprise par le comité exécutif. Cette tournée vise à mieux connaître la réalité des départements, entendre les préoccupations des professeur.e.s, répertorier les articles de la présente convention qui seraient à modifier, échanger sur les tâches professorales, les conditions de travail, etc. Les discussions sont libres. Le comité exécutif a déjà rencontré six départements, 10 autres rencontres sont à venir.

5- Agenda syndical de février 2021

Le président d'assemblée présente l'agenda syndical du mois de février 2021.

Mardi	2 février	Commission des études
Jeudi	4 février	Réunion du conseil syndical
Vendredi	5 février	Réunion du CIRAC
Jeudi	11 février	Réunion doyens – Prog. courts & Stages
Jeudi	11 février	Réunion de la FQPPU
Vendredi	12 février	Réunion de la FQPPU
Lundi	15 février	Conseil d'administration de l'UQTR
Mardi	16 février	Réunion du CSC
Mercredi	17 février	Tournée – Psychologie
Mercredi	17 février	Commission des études extraordinaire

Jeudi	18 février	Rencontre avec le recteur
Jeudi	18 février	Réunion du comité exécutif
Mardi	23 février	Réunion du comité du 50e
Mercredi	24 février	Tournée – Sage-femme
Jeudi	25 février	Mises en candidature (CX – CE – CA)
Vendredi	26 février	Tournée – Sciences de l'activité physique

6- Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (613^e et 616^e)

Le président d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur les procès-verbaux 613 à 616 des réunions du comité exécutif.

Le président d'assemblée invite les délégué.e.s qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS339-04-02-2021-12 Affaires nouvelles

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CS339-04-02-2021-13 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil syndical sera le 11 mars 2021 à 13h.

CS339-04-02-2021-14 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 39.

Président d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

Marc André Bernier
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires